

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois juillet deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,
Madame BERNARD,
Messieurs KLEIN, RABAUD, VIELFAURE

Etaient excusées : Madame COMBILLET, Madame VIELFAURE qui a donné pouvoir à Monsieur VIELFAURE

Etaient absents : Madame OULLER, Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD

Madame Isabelle BYTNAR est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

I) ADMINISTRATION GENERALE

1) Intervention du S.I.A.E.P.A. : Présentation de la tarification incitative

Monsieur Florion GUILLAUD, Président du S.I.A.E.P.A. du Cubzadais Fronsadais explique que compte-tenu de l'augmentation des populations, du développement d'activités consommatrices en eau et du changement climatique, plusieurs actions sont menées pour préserver la ressource en eau en limitant les prélèvements dans les nappes profondes.

La mise en place d'une tarification incitative participe également à l'acquisition de réflexes d'économie d'eau.

Celle-ci sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2026 à l'issue de la délibération des délégués du S.I.A.E.P.A.

Une plaquette d'informations délivrée par le S.I.A.E.P.A. et la SOGEDO sera mise à disposition pour les usagers avant cette application.

2) Cession sirène d'alerte : Convention avec l'Etat

Monsieur le Maire indique qu'une sirène du réseau national d'alerte de l'Etat est installée dans le bâtiment de la bibliothèque mais ne fonctionne pas depuis plusieurs années. Il rappelle également la mise en place le 15 décembre 2008 du Plan Communal de Sauvegarde, et son actualisation régulière.

De ce fait :

Considérant le Livre Blanc sur la Défense de la Sécurité Nationale de 2008 qui a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale, et la création du nouveau Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) qui en découle,

Considérant que ce nouveau système ne raccordera pas la sirène d'alerte RNA implantée sur la commune, considérée hors bassins à risque,

la Préfecture propose une cession à titre gratuit de ladite sirène au profit de la commune par le biais de la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette cession.

3) P.L.U. : Approbation

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme depuis le 07 juin 2021 et en présente le projet définitif.

Considérant que les modalités de concertation et toutes les étapes légales et obligatoires ayant été respectées, que les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire, que les résultats de l'enquête publique nécessitant d'apporter au projet de PLU des modifications n'ont pas remis en cause les orientations du PADD, ce projet tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré par 7 voix Pour et 01 Abstention le Conseil Municipal approuve le dossier de P.L.U.

Celui-ci est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

4) Véloroute V91 : Convention avec le Département

Monsieur le Maire présente la demande du conseil départemental de signer une convention relative à la véloroute V91 (itinéraire cyclable départemental entre Cubzac les Ponts et Libourne) afin de réaliser des travaux de jalonnement.

Toutefois, par manque de clarté sur les obligations dévolues à la commune, ce point sera présenté lors d'une prochaine réunion.

II) FINANCES / PERSONNEL

1) Salle des Fêtes : proposition étude architecte

Monsieur Cédric LALET rappelle les différents travaux réalisés suite à la visite de la commission de sécurité du mois du 25 novembre 2024. Une nouvelle demande de passage a été faite le 5 mai auprès de la Sous-Préfecture, mais des documents de formalisation sur cette dernière phase d'étude restent à fournir. Conformément aux recommandations de la Sous-Préfecture, un géomètre a été mandaté afin de fournir des plans numérisés de la salle des fêtes et le dossier est suivi par un cabinet d'architecte afin d'élaborer le document final qui sera présenté aux commissions de sécurité et d'accessibilité du S.D.I.S. et de la Préfecture.

Ce R.V.R.A.T. (Rapport de Vérification Réglementaire Après Travaux) prévoit un calendrier à 8 mois maximum pour un montant de 5 500 € H.T.

2) Déploiement Leds éclairage public : poursuite des travaux

Monsieur Cédric LALET fait part du lancement par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais d'un nouveau programme de renouvellement Leds des foyers vétustes d'éclairage public.

Le reste à charge total pour la commune s'élève à 13 038.16 € décomposé en 2 tranches, soit 9 240.00 € pour la 1^{ère} tranche pour l'année 2025 et 3 798.16 € pour la 2^{ème} tranche pour l'année 2026.

III) QUESTIONS DIVERSES

1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 24 ou 29 septembre 2025 à 18 h 30.

2) Recomposition des organes délibérants E.P.C.I. : Information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient au Préfet d'arrêter pour chaque E.P.C.I. à fiscalité propre, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres, l'année précédant le renouvellement des conseils municipaux.

La composition de l'organe délibérant des E.P.C.I. est déterminée soit par accord local, soit selon la répartition de plein droit.

Lors de la conférence des Maires préalable au conseil communautaire du 30 juin, la répartition de droit commun a été retenue à l'unanimité des Maires présents.

La séance est levée à 19h57